Assemblée générale annuelle des chefs locaux neuchâtelois

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **27 (1980)**

Heft 6

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-366833

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Assemblée générale annuelle des chefs locaux neuchâtelois

(Voir aussi «Pêle-mêle romand» sous Neuchâtel)

De notre correspondant:
C'est à l'aula du collège des Tertres, à Marin, que s'est tenue dernièrement l'assemblée générale des chefs locaux de la protection civile du canton qui réunissait près de 70 invités et participants. Après les souhaits de bienvenue adressés par le président, M. André Furrer, chef local à Marin, la partie administrative fut rondement menée. Dans son rapport de gestion, le président retraça l'activité de l'année dernière et signala que tous les cours se sont déroulés comme prévu. Il remercia plus spécialement le chef cantonal et ses collaborateurs pour le travail qu'ils fournissent ainsi que les membres du comité pour leur collaboration dévouée.
M. J.-P. Fasnacht, secrétaire-trésorier, présenta le rapport des comptes qui bouclent avec un bénéfice de 732 fr. 25. Au nom des vérificateurs, M. J.-P. Berthoud informa l'assemblée de la bonne tenue des comptes et proposa d'en donner décharge au trésorier avec remerciements. Ces trois rapports furent approuvés à l'unanimité.
Au chapitre des mutations des communes membres, M. Fasnacht se plut à relever que sur 33 nouvelles communes astreintes à la protection civile, 21 ont demandé leur admission à l'association dont l'adhésion fut ratifiée par l'assemblée.
Quelques modifications furent apportées aux statuts, en particulier concernant le nombre des membres du comité qui a été porté de cinq à neuf. Sur intervention de M. Habersaat, il sera également fait mention dans les statuts de la possibilité pour les adjoints des chefs locaux de faire partie de l'association.
Au moment de la nomination du comité, M. A. Furrer annonça la démission de M. J.-P. Fasnacht, secrétaire-trésorier, qui après neuf ans de charges doit y renoncer pour raison de santé. Conséquence de la modification des statuts, de nouveaux membres suivants sont nommés au comité. Il s'agit de MM. J. Guinand (La Chaux-de-Fonds), Roger Guenod (Fontainemelon), Georges Sieber (La Sagne), J.-Bl. Leuba (Couvet) et M. Ruffieux (Savagnier). Ainsi chaque district sera représenté. Quant aux vérificateurs de comptes, ils sont désignés comme suit: MM. J.-P. Berthoud et R. Bays, alors que M. Francis Siegrist sera suppléant.
Après que la cotisation eut été maintenue à 40 francs par membre, le chef cantonal, M. Laubscher, renseigna l'assemblée sur les informations reçues lors des deux derniers cours fédéraux de l'année dernière. L'importance du choix d'un responsable local, un aide-mémoire pour la population et l'exercice de défense générale de novembre 1980 retiendront particulièrement l'attention. Quant à une nouvelle réduction des subventions fédérales sur les installations de protection civile, il faudra encore attendre une décision des Chambres pour en savoir plus. Toutefois, en raison de la situation financière difficile de la Confédération, on devrait s'y attendre à plus ou moins brève échéance.
En fin d'assemblée, de nombreux invités s'exprimèrent et apportèrent le salut de leurs associations. Par acclamation, M. J.-P. Fasnacht a été nommé membre d'honneur en signe de reconnaissance pour le travail effectué durant près de dix ans au comité alors que MM. Willy Ray (Peseux) et Fernand Martin (Neuchâtel) étaient nommés membre honoraires.
Au terme de la partie administrative, la parole a été donnée à M. Charles Zehr, de l'Office fédéral, qui a fait un exposé sur la coordination des transmissions dans le cadre de la défense générale. La matinée se termina par le salut de l'autorité communale exprimé par la voix de son président, M. P.-A. Graber, qui invita ensuite l'assemblée à prendre l'apéritif. RF

Feuille d'avis de Neuchâtel

La Suisse à l'abri... vue de l'étranger

Fribourg... Qui soupçonnerait sous la cité paisible et accueillante, un foisonnement de forteresses souterraines, véritables casernes d'Ali Baba de la défense passive, capables d'accueillir 33 000 des 40 000 personnes durant plusieurs semaines, en cas de danger atomique?
Dans un quartier neuf, à l'ouest de la ville haute, un lotissement presse ses maisons autour de l'église Sainte-Thérèse. Sous l'église, en guise de catacombes, le PC en béton armé du chef de secteur de la protection civile! A deux pas, l'école du Jura dresse son imposante silhouette au milieu des arbres et des espaces verts. Signe particulier: une voie d'accès latérale de dimension inhabituelle conduit à l'entrée d'un souterrain pouvant recevoir 700 personnes, sur trois niveaux d'habitation. «C'est par là qu'arriveront les résidents du quartier dans l'éventualité d'une menace nucléaire», me dit M. Gabriel Bise, directeur adjoint de l'Office fédéral de la protection civile. «Ils se placeront alors sous la responsabilité d'un chef d'abri, qui décidera de leur orientation. C'est là également que seront transportés les blessés, vers le poste sanitaire de secours doté de 128 lits.»
Détail piquant: en attendant l'utilisation hypothétique de cet abri, c'est l'Association des auberges de jeunesse qui l'occupe, au profit de l'Office du tourisme de la ville...
Après avoir franchi une porte blindée, dont les deux battants pèsent chacun trois tonnes, on pénètre à l'intérieur d'un univers impressionnant, accablé de silence, composé d'une multitude de salles, chacune ayant une fonction précise: ici, un local muni de douches pour une centaine de personnes; là une buanderie; plus loin, une cuisine ultramoderne, avec le réfectoire tout proche. Voici encore une série de dortoirs clos équipés de lits gigognes. Un